

VILLE de ROYAN

Long + copie

Conseil 5-3-59

EXTRAIT DE LA DELIBERATION

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

OBJET :
Indemnité pour
travaux électoraux

Séance du 26 Février 1959

59036

Le vingt Février mil neuf cent cinquante neuf à 19 h 30

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la Délégation Spéciale de la ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale

La Délégation Spéciale de la ville de Royan

Considérant que M. DUSSIEU André a assuré les dimanches 20 Février et 22 Février son service pour les élections de la Mutualité Sociale Agricole et pour les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole

décide

- d'attribuer à M. DUSSIEU André une indemnité forfaitaire de 10.000 f pour ces deux journées d'élections
- que la dépense sera mandatée ch XXX, art. 9 " frais pour l'organisation de diverses élections "

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres de la Délégation Spéciale.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la Délégation Spéciale

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER LE 2 MARS 1959
LE SOUS PREFET
signé: VOCHET



Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 4 mars 1959
Pour le Président
de la délégation spéciale
LE DÉLÉGUÉ :

R. DUMONT

MAIRIE DE ROYAN

A R R E T E

Le Président de la Délégation Spéciale de Royan

Vu l'article 64 du Code Municipal

Considérant son empêchement de présider les opérations électorales du deuxième tour de scrutin du 15 Mars 1959

ARRÊTÉ :

M. BICHON Roger, membre de la Délégation Spéciale reçoit la délégation pour assurer la présidence des opérations électorales qui doivent se dérouler à Royan le 15 Mars 1959 à l'occasion du deuxième tour des élections municipales.

A Royan, le 11 Mars 1959

Le Président
de la Délégation Spéciale ,




VU

ROCHEFORT-SUR-MER, le... 14 MARS 1959

Le Sous-Préfet,

